

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

No. 40 de 1975

Portant modification du Règlement
Conjoint No. 17 de 1970 relatif à
l'Etat-Civil Autochtone aux
Nouvelles-Hébrides.

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE
AUX NOUVELLES-HEBRIDES

VU les articles 2, paragraphes 7, 8 et 9 du Protocole Franco-Britannique
de 1914,

A R R E T E N T :

ARTICLE 1. L'Article 2 du Règlement Conjoint No. 17 de 1970 (dénommé
ci-après "le Règlement Principal") est annulé et remplacé
par le nouvel article suivant :

"Article 2 : Dans le présent Règlement, à moins que le contexte
n'en exige autrement :

- on entend par "Etat-Civil" la condition des individus en ce qui
concerne les relations familiales, la naissance, le mariage et le
décès;

-on entend par "décès" la disparition complète de toutes preuves
de vie à un moment quelconque après la naissance, c'est-à-dire
la cessation post-natale des fonctions vitales, sans possibilité
de réanimation;

- on entend par "décès foetal" le décès du produit d'une conception
intervenant avant l'expulsion ou l'extraction hors de la mère,
quelle que soit la durée de la grossesse, le décès étant indiquée
par le fait qu'après cette séparation, le foetus ne respire pas ni
ne montre d'autres signes de vie, tels que battements de coeur,
des pulsations du cordon ombilical ou un mouvement évident de
muscles volontaires".

ARTICLE 2. L'Article 4 du Règlement Principal est modifié par la
suppression des mots "nommé pour chacun des centres ainsi
créés, un officier d'Etat-Civil Adjoint" qui sont remplacés par les
mots "désignés pour chacun des centres ainsi créés un ou plusieurs
officiers d'Etat-Civil Adjoint".

ARTICLE 3. L'Article 5 du Règlement Principal est modifié par la
suppression des mots "circonscription ou centre d'Etat-
Civil" qui sont remplacés par les mots "officier d'Etat-Civil ou
officier d'Etat-Civil Adjoint".

ARTICLE 4. L'Article 6 du Règlement Principal est modifié par l'in-
sertion immédiatement après le mot "décès" des mots
"décès foetaux".

officiers d'Etat-Civil ou officiers d'Etat-Civil Adjoints" des
mots "ainsi qu'aux statisticiens du Condominium".

ARTICLE 6. L'Article 26 du Règlement Principal est modifié par l'insertion immédiatement après les mots "devra être faite" des mots " : dans un délai prescrit par un Arrêté Conjoint des Commissaires-Résidents".

ARTICLE 7. Le Règlement Principal est en outre modifié par l'insertion immédiatement après l'article 28 des deux nouveaux articles suivants :

"Article 28-A - Tout décès foetal devra être déclaré auprès de l'officier d'Etat-Civil ou de l'officier d'Etat-Civil Adjoint du lieu dans lequel il est intervenu, dans un délai prescrit par un Arrêté des Commissaires-Résidents, par :

- a) la mère, ou si elle en est incapable, le père, ou tout autre membre de la famille de la mère qui était présent ou a assisté la mère au moment ou vers le moment de la séparation;
- b) tout autre membre de la famille, tout propriétaire ou occupant de l'immeuble où a eu lieu la séparation, tout agent des services de santé ou toute autre personne, en particulier les chefs de villages, notables locaux ou membres du clergé ayant eu connaissance du décès foetal.

"Article 28-B - Tout acte de décès foetal établi par l'officier d'Etat-Civil ou l'officier d'Etat-Civil Adjoint énoncera :

- a) l'Etat-Civil aussi complet que possible de la mère,
- b) la date, l'heure et le lieu du décès foetal,
- c) l'âge et le sexe du foetus si ceux-ci sont connus,
- d) l'Etat-Civil du déclarant".

ARTICLE 8. L'Article 29 du Règlement Principal est annulé par le présent Règlement et remplacé par l'article suivant :

"Article 29 : Pour tout décès ou décès foetal au cours duquel le décédé ou la mère a été assisté par un agent des services de santé, la déclaration faite auprès de l'officier d'Etat-Civil ou de l'officier d'Etat-Civil Adjoint, devra être accompagnée d'un certificat indiquant la cause du décès, signé par l'Agent des services de santé. Dans tout autre cas de décès ou de décès foetal, l'officier d'Etat-Civil ou l'officier d'Etat-Civil Adjoint peut s'il l'estime approprié, exiger la production d'un certificat indiquant la cause du décès et signé par un agent des services de santé".

ARTICLE 9. Le paragraphe 2 de l'article 33 du Règlement Principal est annulé par le présent Règlement et remplacé par le nouveau paragraphe suivant :

"Paragraphe 2 - Chaque commission sera composée d'un président nommé conformément aux dispositions ci-dessous du présent paragraphe et de deux membres choisis sur une liste établie à cet effet par les Délégués. Le président sera soit un Délégué ou un Adjoint au Délégué, soit le Conservateur ou un Adjoint ou toute autre

- ARTICLE 10. Le paragraphe 3 de l'article 33 du Règlement Principal est modifié par l'insertion immédiatement après les mots "officier d'Etat-Civil ou", du mot "tout".
- ARTICLE 11. L'alinéa (a) de l'article 42 du Règlement Principal est modifié par le présent Règlement par l'insertion immédiatement après : "Un décès", des mots "un décès foetal,".
- ARTICLE 12. L'alinéa (c) de l'article 42 du Règlement Principal est modifié par le présent Règlement par la suppression des mots "une naissance sans vie" qui sont remplacés par les mots "un décès foetal".
- ARTICLE 13. Le Règlement Principal est en outre modifié par l'insertion immédiatement après l'article 44 du nouvel article suivant :
- "Article 44 A. Les Commissaires-Résidents peuvent nommer une ou plusieurs personnes en qualité d'Adjoints au Conservateur de l'Etat-Civil, afin d'aider ce dernier dans l'accomplissement de ses tâches et de ses fonctions conformément au présent Règlement. Le Conservateur de l'Etat-Civil peut à chaque fois qu'il est empêché pour une raison quelconque d'exercer ses pouvoirs ou d'accomplir ses tâches, déléguer ceux-ci à l'un des Adjoints".
- ARTICLE 14. L'Article 45 du texte anglais du Règlement Principal est modifié par le présent Règlement par la suppression des mots "Births, Acknowledgments, Deaths and Marital Status" qui sont remplacés par les mots "Civil Status".
- ARTICLE 15. L'annexe du Règlement Principal est annulée par le présent Règlement et remplacé par l'annexe figurant à la suite du présent Règlement.
- ARTICLE 16. Le présent Règlement Conjoint entrera en vigueur à la date de sa publication au Journal Officiel du Condominium et sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

PORT-VILA, le 30 Octobre 1975.

Le Commissaire-Résident
de Sa Majesté Britannique
aux Nouvelles-Hébrides
par intérim,

J.A. BURGESS

Le Commissaire-Résident
de France
aux Nouvelles-Hébrides,

R. CHIGER

INFORMATION	CHILD ENFANT	FATHER PERE	MOTHER MERE	DECLARANT
1. Family name or surname (underline) (Nom de famille (surnom)) Christian or first name Prénom Full name of Melanesian name, if applicable (Nom de famille)				
2. Sex Sexe				
3. Locality and Island of birth Localité et Île de naissance				
4. Date and date of birth. If not known state age in years. Date de naissance et date de naissance. Si non connu, donner l'âge en années.				
5. Occupation Profession				
6. Locality and Island of usual place of residence Localité et Île de résidence habituelle				
7. Names of father and mother Nom de père et de mère				
8. Relationship of the mother to father of child Relation entre le père et la mère de l'enfant				
9. Number of children previously born alive to the mother Nombre d'enfants précédemment nés vivants de la mère				
10. Multiple birth: Total issue born (a) alive Naiissances multiples, Nombre total né (a) vivants	(b) dead (c) same	within-named child Being older of L'enfant déclaré étant l'aîné de	younger of cadet de	
11. Remarks Observations				

Declared on (time)) (on (day)) (month)
 Déclaré à (heure)) (le (jour)) (mois)

Signature of declarant) Signature of Sub-registrar)
 Signature en empreinte de déclarant) Signature de l'Officier des registres)

For use of Sub-Registrar (Article 270.1)

Place of registration
Lieu de l'enregistrement

Name of Sub-registrar
Nom de l'Officier des registres

Date of registration
Date de l'enregistrement

DECLARATION (to be filed in within thirty days after the birth, when parents are not married)
DECLARATION (à remplir dans un délai de trente jours après la naissance, lorsque les parents ne sont pas mariés)

We () and () (father and mother of the within-named child request that our names be registered as father and mother (père et mère de l'enfant nommé sur la présent acte de naissance, demandons à ce que nos noms soient enregistrés comme ceux des père et mère

Signature or fingerprint of the father) Signature of fingerprint of the mother) Signature of fingerprint of the witness)
(Nom ou empreinte du père) (Nom ou empreinte de la mère) (Nom ou empreinte du témoin)

NAME : Surname () (Date of birth) (Date of birth) (Date of birth)
Nom : Nom () (Date de naissance) (Date de naissance) (Date de naissance)

(Place of birth) (Occupation) (Usual place of residence)
(Lieu de naissance) (Profession) (Domicile)

DECLARATION ACCEPTED BY SUB-REGISTRAR (to be filed in the declaration is made more than 21 days after the date of birth)
DECLARATION ACCEPTED BY SUB-REGISTRAR (à remplir lorsque la déclaration est faite plus de 21 jours après la date de naissance)

I, the undersigned, do solemnly declare that the particulars of the birth of the child herein written are true to the best of my knowledge and belief.
Je soussigné, déclare solennellement que les renseignements inscrits sur le présent acte de naissance sont à ma connaissance, exacts et sincères.

Signature or fingerprint of Sub-registrar) Signature of Sub-registrar)
Signature ou empreinte du subrégistré) Signature de P.O.E.C.A)

DECLARATION ORDERED BY JURY REGISTRATION COMMITTEE
DECLARATION ORDERED BY JURY REGISTRATION COMMITTEE

and signatures of members of the Jury registration committee ordering the registration,
et signatures des membres de la commission d'inscription

Signature : () Signature : ()
(Member's name) (Member's name)
Nom du membre) Nom du membre)

Date :

REGISTRATION OF MARRIAGE

Joint Regulation No. 17 of 1970 (As amended)

ACTE DE MARIAGE

Règlement Conjoints no 17 de 1970 (et ses

Marriage celebrated at (time)) (on (day)) (month)) (year))
 Number of the) (of (year)) (week)) (month)) (day))
 at) (on the island of) (by)
) (at (the)) (par)

according to the above of)
 signed in this day)

INFORMATION	HUSBAND EPOUX	WIFE EPOUSE	WITNESS TÉMOIN	WITNESS TÉMOIN
1. Family name or surname (underline) Nom de famille (surnom) Christian or first name Prénoms Individual identification name Nom individuel d'identification				
2. Date of birth, if not known date age in years Date de naissance ou âge si elle n'est pas connue				
3. Location and island of birth Localité et île de naissance				
4. Occupation Profession				
5. Location and island of usual place of residence Localité et île de domicile				
6. Spouse, widow (w), divorced Célibataire, veuf(w), divorcé(e)				
7. Name of mother and father Nom de père et de la mère				
8. Remarks Observations				

Declared by (time)) (on (day)) (month)) (year))
 Declared at (time)) (of (year)) (week)) (month)) (day))
 Signature of Registrar of witnesses
Signature ou empreinte des témoins
 Signature of Registrar of spouses
Signature ou empreinte des époux
 Witness) (Husband)
 Witness) (Epooux)
 Witness) (Wife)
 Witness) (Epouse)
 Date)

See use of Register
Révisé en Bureau
P. 101 (1/1)

Number in Certificate
Numéro au registre

Date of authentication
Date de certification

Signature of Sub-Registrar
Signature du S. R. G. A.

Place of registration
Lieu de l'enregistrement

Name of Sub-Registrar
Nom du S. R. G. A.

Office or occupation
Bureau

DECLARATION PRIOR TO MARRIAGE

DECLARATION PREALABLE AU MARIAGE

Joint Regulation N° 16 of 1970 (Section 2)

Règlement Conjoints N° 16 de 1970 (article 2)

I, the undersigned, (of) (do solemnly and sincerely
Je, soussigné(e) (de) (déclare solennellement)
I declare that I believe there is no impediment or lawful objection by reason of any kindred or relation-
qu'il n'existe pas à ma connaissance d'empêchement ou d'obstacle légal du fait de liens familiaux,
ship, any former marriage, or want of consent of parents or guardians or any other lawful cause, to my
de précédent mariage non dissout, d'absence de consentement familial, ou pour toute autre cause, à mon

I, the undersigned, (of) (do solemnly and sincerely
Je, soussigné(e) (de) (déclare solennellement)
I declare that I believe there is no impediment or lawful objection by reason of any kindred or relation-
qu'il n'existe pas à ma connaissance d'empêchement ou d'obstacle légal du fait de liens familiaux,
ship, any former marriage, or want of consent of parents or guardians or any other cause, to my
de précédent mariage non dissout, d'absence de consentement familial, ou pour toute autre cause, à mon

being married to (of)
mariage avec (de)
Son of (and of)
fils de (et de)
Signature or fingerprint Signed by the said
Signature ou empreinte Signé par la nommée

being married to (of)
mariage avec (de)
Son of (and of)
fils de (et de)
Signature or fingerprint Signed by the said
Signature ou empreinte Signé par la nommée

This has been interpreted to him/her in the (Language by)
Ceci a été interprété en langue (par)
I declare by both the parties abovenamed at (this day of)
Déclaration faite par les futurs époux (le) 19 (en ma présence)
Signature of Minister of Religion or of District Registrar
Signature de l'Officier d'Etat Civil ou du ministre du Culte

(he/she seemed to understand the nature and purpose thereof and made his/her mark thereto)
(ie/le soussigné(e) a déclaré en comprenant la teneur et a apposé son empreinte et ma)
Signature of Minister of Religion or of District Registrar
Signature de l'Officier d'Etat Civil ou du ministre du Culte

SIGNATURES OF PERSONS WHOSE CONSENT TO THE MARRIAGE OF THE FUTURE HUSBAND IS REQUIRED
SIGNATURES DES PERSONNES DONT L'ACCORD EST REQUIS POUR LE MARIAGE DU FUTUR EPoux
Signature or fingerprint
Signature ou empreinte
Name
Nom
Native Court decision in case the consent has been refused
Décision du Tribunal Indigène si le consentement est refusé

SIGNATURES OF PERSONS WHOSE CONSENT TO THE MARRIAGE OF THE FUTURE WIFE IS REQUIRED
SIGNATURES DES PERSONNES DONT L'ACCORD EST REQUIS POUR LE MARIAGE DE LA FUTURE EPOUSE
Signature or fingerprint
Signature ou empreinte
Name
Nom

DECLARATION ACCEPTED BY SUB-REGISTRAR (to be filled in if the declaration is made more than 21 days after the marriage was celebrated)
DECLARATION ACCUSEE PAR L'O.E.C.A. (à remplir lorsque la déclaration est faite 21 jours après la célébration du mariage)
I, the undersigned, do solemnly declare that the particulars of the marriage herein written are true to the best of my knowledge and belief
Je, soussigné(e), déclare solennellement que les renseignements portés sur le présent acte de mariage sont, à ma connaissance, exacts et sincères
DATE:
Signature or fingerprint of declarant Signature of Sub-registrar
Signature ou empreinte du déclarant Signature de l'O.E.C.A.

DECLARATION ORDERED BY LATE REGISTRATION COMMITTEE (Signatures and names of members of the late registration committee ordering the registration)
DECLARATION ORDONNEE PAR UNE COMMISSION DES DECLARATIONS TARDIVES (Signatures et noms des membres de la commission ordonnant l'enregistrement)
Signature: Member's name
Signature: President's name
Signature: Member's name
Nom du membre Nom du président Nom du membre

REGISTRATION OF DEATH

ACTE DE DECES

Date du décès (time)) (en (day))) (month)) (year))
 (heure) (minute) (second)
 (en (hour)) (en (min)) (en (sec))
 (en (day)) (en (month)) (en (year))

DECLAIRE	DECLARANT
1. Nom et prénom (noms)) (prénoms) (nom)) (en (day))) (en (month))) (en (year)))	2. Adresse) (en (day))) (en (month))) (en (year)))
3. Domicile) (en (day))) (en (month))) (en (year)))	4. Profession) (en (day))) (en (month))) (en (year)))

8. **FAMILY OF THE DECEASED**
FAMILLE DU DÉFUNT

Name of spouse)
 How do you live)
 Date of marriage)
 Date de mariage)
 Locality and island of marriage)
 Localité et île de mariage)
 Names and age of surviving children)
 Noms et âges des enfants vivants)

For use of Registrar-General
 Réserve au Conservateur de
 l'état civil
 Number in General Register
 Numéro du registre général
 (en)
 Date of authentication
 Date de certification
 Post Office
 Poste
 Name of Sub-Registrar
 Nom du S.O.F.C.A.
 Office or occupation
 Fonction

Signature of declarant
 Signature du déclarant

Signature of Sub-Registrar
 Signature du S.O.F.C.A.

MEDICAL CERTIFICATE OF CAUSE OF DEATH
CERTIFICAT MEDICAL DE LA CAUSE DE MORT

Certificate number)
Number de certificat)

delivered by)
delivré par)

(or)
(ou)

Cause of death)
Cause de décès)

LATE DECLARATION ACCEPTED BY SUB-REGISTRAR (to be filled in if the declaration is made more than 7 days after the death occurred)
DECLARATION TARDIVE ACCEPTÉE PAR LE S. R. (à remplir lorsque la déclaration est faite plus de 7 jours après le décès)

I, the undersigned, do solemnly declare that the particulars of the death herein written are true to the best of my knowledge and belief.

Je, soussigné, déclare solennellement que les renseignements inscrits sur le présent acte de décès sont, à ma connaissance, exacts et sincères.

Date :

Signature or fingerprint of declarant)

Signature ou empreinte de déclarant)

Signature of Sub-registrar)

Signature de l'Officier)

LATE REGISTRATION ORDERED BY LATE REGISTRATION COMMITTEE (names and signatures of members of late registration committee ordering the registration)
ORDRE DE TARDIVE ENREGISTRÉE PAR UNE COMMISSION DES DECLARATIONS TARDIVES (noms et signatures des membres de la commission ordonnant l'enregistrement)

Signature :

Member's name)
Nom du membre)

Signature :

President's name)
Nom du président)

Signature :

Member's name)
Nom du membre)

REGISTRATION OF FOETAL DEATH
ENREGISTREMENT D'UNE MORT FOETALE

FORMS

1. Date of delivery (day)) Date de l'accouchement (jour))	(month)) (mois))	(year)) (année))
2. Locality and island of delivery) Localité et île de l'accouchement)	3. Age in weeks of the foetus) Us de la femme (gestation))	
4. Sex of foetus) Sexe de l'enfant)	5. If multiple delivery: total live born a) alive) Si accouchement multiple: Nombre total des enfants)	
6. Family name (including) and maiden name of Mother) Nom de famille (incluant) de la mère)		
Individual Identification) Nom individuel d'identification)		
7. Date of birth, if not known, date age in years) Date de naissance ou âge de l'enfant si l'âge est connu)		
8. Locality and island of birth) Localité et île de naissance)		
9. Relationship to father) Lien avec le père)		

Declared on (hour)) (en (day))
Déclaré le (jour)) (à (hour))

(at (day)) (month))
(par (hour)) (mois))

(year))
(année))

Signature of Registrar of Deaths
Signature du registraire des décès

Signature of Sub-Registrar
Signature du S.R.E.C.A.

For use of Registrar) À l'usage du registraire)	For use of Sub-Registrar) À l'usage du S.R.E.C.A.)
Name of Sub-Registrar) Nom du S.R.E.C.A.)	Place of registration) Lieu de l'enregistrement)
Office or occupation) Fonction)	Date of signature) Date de signature)

FRENCH CERTIFICATE OF QUALITY OF FORMAL DEATH
CERTIFICAT FRANÇAIS DE LA QUALITÉ DU DÉCÈS FORMAL

Certificate number : delivered by : (on)
Number of certified : delivered for : (to)

Count of formal death :
Count of deaths formal :

VALID DECLARATION ACCEPTED BY JUDICIAL AUTHORITY to be made in the declaration is made more than 21 days after the delivery)
VALID DÉCLARATION ACCEPTÉE PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE (A receipt is given to the declarant on the date of the declaration .)

I, the undersigned, do solemnly declare that the particulars of the formal death herein written are true to the best of my knowledge and belief
Je soussigné, déclare solennellement que les renseignements inscrits sur le présent acte de décès formal sont, à ma connaissance, exacts et sincères.

Name :
Signature of Declarant of death :
Signature of declarant of death :
Signature of Sub-declarant :
Signature of Sub-declarant :
Signature of J.O.L.C.A. :

INFORMATION	CHILD ENFANT	ADULT ADULTE	PATIENT PATIENT	VETERANS VÉTÉRAN
1. Trade name or synonym (underlines) Nom de vente (souligné) Classification of this name Préciser				
International Medication name, Nom international de la molécule				
2. Sex				
3. Name and date of birth. If not known state age in years, Name of date of admission or Age at admission in years				
4. Locality and kind of such Locality or No de naissance				
5. Locality and kind of usual résidence				
6. Locality of the de domicile				
7. Occupation				
8. Profession				
9. Names of father and mother Nom de père et de la mère				

For use of the
Membre du Comité
Prestataire
Number in C.R.
Numero au registre

(en)
le
Date of admission
Date de admission

Sex
Sexe

For use of Sub-
Régistré à l'ORDI

Stamp
Cachet

Place of residence
Lieu de résidence

Name of Sub-
Nom de l'ORDI

Office of origin
Bureau

(underlined))
..... (father of)
..... (name)

I, the undersigned)
do conceive,)
..... (mother of)
..... (name)

While-named child request that my name be registered as father
and surname of -dissane demands que mon nom soit enregistré comme celui de père

the while-named child request that my name be registered as mother
and surname of -dissane demands que mon nom soit enregistré comme celui de mère

Declared at (time))
Dated A (year))
..... (in (day))
..... (in (year))

(month)
(note)

(year)
(ends)

Signature of the father)
Signature of the mother)

Signature of the father)
Signature of the mother)

**PERSON WHOSE CONSENT IS REQUIRED
PERSONS DONT LACCORDE ENT REQUIS**

**WITNESS
TMOUW**

**SUB-REGISTRAR
O.E.C.A.**

Signature of the known parent
is person who brought up the child.
Signature of the parent known or do
not and a close relation

Signature of the child (if more
than 18 years old)
Signature of the child (if less
than 18 years old)

Signature of the witness
Signature of the witness

Signature

Duration of nullification (1) of the marriage registered on central register with no.)) (and referred to (here))
 Duration of annulment (2) of the marriage registered on register central case la en)) (articles 4 (here))
 (en (day))) (month)))
 (le (day))) (mois)))
 (en (day))) (month)))
 (le (day))) (mois)))
 (en (day))) (month)))
 (le (day))) (mois)))
 (en (day))) (month)))
 (le (day))) (mois)))
 (en (day))) (month)))
 (le (day))) (mois)))

INFORMATION	HUSBAND EPOUX	WIFE EPOUSE	WITNESS OF MARRIAGE TENOIN DU MARIAGE	WITNESS OF MARRIAGE TENOIN DU MARRIAGE
1. Family name or surname (last name) Nom de famille (nom) (surnom) Children or first name Enfants Individual identification number Numéro individuel d'identification				
2. Locality and island of birth Localité et île de naissance				
3. Date of birth, if not known state age in years Date de naissance ou âge si elle n'est pas connue				
4. Occupation Profession				
5. Locality and island of usual places of residence Localité et île de domicile				
6. Names of surviving children of former marriage) Noms des enfants vivants issus du mariage)				

(1) Circle out whichever does not apply
 Rayez la mention inutile

Notary of Marriage))
 Notary of Dissolution))
 Registrar))
 Number in Case))
 Number on register))
 on))
 le))
 Date of completion))
 Date de signature))

For use of Sub-agent
 Répond A.I.O.E.C.A.
 Date))
 Signature))
 Office of occupant))
 Pensions))
 Name of Sub-agent))
 Nom de FO.E.C.A.))
 Office of occupant))
 Pensions))

Dissolution (strike out whichever does not apply) decided by) on (day) (month)
 Dissolution (strike out whichever does not apply) décidée par) le (jour) (mois)

(year) (at (locality)) (on island of)
 (année) (à (localité)) (sur l'île de)

Measure taken for care of children of former marriage)
 Mesures prises concernant les enfants issus du mariage)

	INFORMATION	WITNESS OF DISSOLUTION TÉMOIN DE LA DISSOLUTION	WITNESS OF DISSOLUTION TÉMOIN DE LA DISSOLUTION	DECLARANT
1.	Name or surname (underline) Nom (surnom) or first name'			
2.	Usual Malanesian name, Nom Malésien habituel			
3.	Place and island of birth Lieu et île de naissance			
4.	Place and island of usual place Lieu et île de domicile			
5.	Age Âge			

**LATE REGISTRATION ORDERED BY LATE REGISTRATION
 ENREGISTREMENT TARDIF ORDONNÉ PAR UNE COMMISSION
 COMMITTEE (Signatures and names of members of the
 DES DÉCLARATIONS TARDIVES. Signatures et noms des
 late registration committee ordering the registration
 membres de la commission ordonnant l'enregistrement**

Signature :
 Member's name)
 Nom du membre)

Signature :
 President's name)
 Nom de président)

Signature :
 Member's name)
 Nom du membre)

Date (hour) (on (day) (month) (year)
 Date (heure) (le (jour) (mois) (année)

Signature or fingerprint of witness
 Signature ou empreinte du témoin

Signature or fingerprint of declarant
 Signature ou empreinte du déclarant

Signature of Sub- registrar
 Signature de l'O.E.C.A.

STATEMENT ACCEPTED BY SUB-REGISTRAR (to be filled in if the declaration is made more than 21 days after the dissolution or the nullification has been decided)

DÉCLARATION ACCEPTÉE PAR L'O.E.C.A. (à remplir lorsque la déclaration est faite plus de 21 jours après que la dissolution ou l'annulation ait été prononcée)

I, undersigned, do solemnly declare that the particulars of the dissolution or the nullification herein written are true to the best of my knowledge and belief.
 Je, soussigné, déclare solennellement que les renseignements inscrits sur le présent acte de dissolution ou de nullité sont, à ma connaissance, exacts et sincères.

Date :

Signature or fingerprint of declarant
 Signature ou empreinte du déclarant)

Signature of Sub- registrar
 Signature de l'O.E.C.A.)